



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines

Appel à projets challenge sécurité routière inter-classes des Yvelines 2026-2027

A) Présentation

Ce challenge a pour objectif de créer une dynamique de sensibilisation à la sécurité routière dans les collèges et lycées du département. Il est proposé par la direction académique des services de l'Éducation nationale des Yvelines et la Direction Départementale des Territoires (DDT78) pour le compte du Préfet.

Il est à noter que ce challenge s'inscrit aussi dans le cadre du DGO 2023-2027 signé conjointement par le Préfet et le Procureur des Yvelines.

Le DGO 2023 / 2027 est organisé autour de 4 enjeux, à savoir :

- Les risques routiers professionnels
- Les conduites à risques
- Les mobilités dites « douce »
- Les deux-roues motorisés

B) Objectifs du challenge

L'enjeu de ce challenge est d'éduquer à la sécurité routière en amenant des jeunes, volontaires, à proposer une démarche de sensibilisation en matière de sécurité routière auprès du grand public pour faire évoluer positivement les comportements des usagers des routes sur l'ensemble du département.

L'objectif est aussi que les jeunes participants s'emparent du sujet de la sécurité routière en proposant des messages et / ou illustrations qui seront la base des **supports de communication** (affichage, annonces presse, réseaux sociaux, film, panneaux d'affichage, expositions itinérantes...).

Le / les lauréat(s) du challenge verront ainsi leur(s) proposition(s) largement diffusée(s) sur l'ensemble du département au terme du challenge.

Par ailleurs, ce challenge est aussi un moyen d'améliorer leurs connaissances notamment sur les bons comportements à adopter en matière de sécurité routière. L'objectif est aussi qu'ils deviennent de véritables pairs référents sur le sujet auprès de leurs camarades et de leur entourage.

C) Les critères de participation

Le challenge s'adresse à **tous les élèves du cycle 4 c'est-à-dire 4^e, 3^e et seconde générale et technologique, de seconde professionnelle et de première année de CAP des lycées privés et publics.**

Il implique :

– **L'engagement d'un adulte de l'équipe enseignante, porteur du projet, qui accompagnera les jeunes dans le projet tout au long de l'année scolaire et à lors de la finale départementale ;**

Ce challenge sera porté soit individuellement soit par équipe.

En ce qui concerne l'équipe, celle-ci sera composée de 6 jeunes maximum. Il peut y avoir plusieurs équipes dans chaque établissement. Toutefois, si un trop grand nombre d'équipes d'un même établissement s'inscrivent, il pourra être demandé à – aux établissement(s) en question de sélectionner 2 ou 3 équipes maximum pour concourir. A contrario, la tenue du challenge pourra être annulée dans le cas où le nombre de participants inscrits serait trop faible. **De plus, chaque participant ou équipe ne peut présenter qu'un seul projet.**

La participation est conditionnée par :

- **une action sécurité routière qui porte sur un projet de sensibilisation** de type affiche, audio, film, (conception du message sur les comportements des usagers de la route et / ou illustration et / ou réflexion sur la déclinaison possible en supports de communication).

- **la recherche de cohérence et la complémentarité avec le projet de la coordination sécurité routière des Yvelines** (réalisation de campagnes de communication grand public sur l'ensemble du Département)

Le challenge 2026-2027 intitulé « Challenge Génération Sécurité Routière » porte sur le thème de la mobilité dite « douce » (c'est-à- dire déplacements à pied ou en trottinette (dont électrique) ou en vélo (dont électrique) en toute sécurité pour soi et pour les autres).

Pour cette édition, les participants et/ou équipes devront se positionner dans une des catégories suivantes :

- **Affiche** (l'équipe devra être composée de 6 élèves maximum) ;
- **Audio, podcast, pub radio, web radio...** (l'équipe devra être composée de 6 élèves maximum)
- **Film** (l'équipe devra être composée de 6 élèves maximum).

Les participants devront respecter le thème énoncé ci-dessus quelque-soit la catégorie choisie.

Après inscription dans l'une des catégories ci-dessus, des critères techniques de mise en place (délai, format...) seront précisés par la coordination sécurité routière des Yvelines afin que votre support soit utilisable pour la diffusion dans le département.

La participation au challenge comprend :

– L'inscription de l'établissement et des différents participants au sein des établissements **du 15 septembre 2026 au 30 novembre 2026 dernier délai.**

- Composition :

- en individuel

- en équipe avec un effectif de **6 jeunes maximum**. Il conviendra de désigner et identifier un capitaine d'équipe. Chaque équipe pourra se trouver un nom en lien avec sa réalisation.

L'inscription en individuel ou par équipe doit être réalisée par l'adulte référent via le lien démarches simplifiées ci-après :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/challenge-generation-securite-routiere>

– **La restitution obligatoire du projet (affiche, audio ou vidéo) accompagné d'un dossier écrit** présentant succinctement le projet et son organisation (constat, démarche, solution proposée et / ou mise en œuvre au sein de l'établissement). Le dossier numérisé (projet + dossier de présentation) sera à transmettre sous format numérique avant le **13 avril 2027** via la plateforme de transfert électronique Wetransfert.

L'ensemble des documents nécessaires réglementant ce challenge sont sur le site de la préfecture des Yvelines : <https://www.yvelines.gouv.fr/Actualites> ainsi que sur le site de www.ac-versailles.fr rubrique sécurité routière

D) La sélection des lauréats

Les participants seront évalués soit individuellement soit par équipe sur leur projet de sensibilisation en matière de sécurité routière auprès du grand public pour faire évoluer positivement les comportements des usagers des routes sur l'ensemble du département (message et / ou illustration).

E) Composition du jury

Le jury est composé de membres qui œuvrent dans le domaine de la sécurité routière et de professionnels de la communication, ils comprennent :

- des membres de l'Éducation Nationale ;
- des membres de la coordination départementale sécurité routière ;
- des membres de la délégation à la sécurité routière ;
- des membres du service communication de la préfecture des Yvelines.
- des membres d'associations de victimes de la route ou d'intervenants départementaux de la sécurité routière.

Les délibérations du jury sont secrètes. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucune contestation ni sur le fond ni sur la forme, elles seront connues le jour de la remise des récompenses.

F) Cérémonie de récompense

Une cérémonie récompensera les lauréats à la Préfecture des Yvelines semaine 19 / 2027 soit du 10 au 15 mai 2027.

Pendant cette journée, des ateliers de sensibilisation à la sécurité routière seront proposés. Les participants pourront, sous une forme plus ludique, y enrichir leurs connaissances de base en sécurité routière et comportement citoyen.

G) Récompense :

Les partenaires s'associent pour remettre aux équipes lauréates des prix sous forme de lots.

Les projets des lauréats de chaque catégorie seront déclinés dans le Département sous forme de campagne de communication grand public qui sera largement diffusée sur l'ensemble des Yvelines.

La cérémonie officielle de remise des prix sera organisée en présence du recteur Académique ou de son représentant, de la Directrice de cabinet du Préfet ou de son représentant. La presse sera conviée à l'événement.

H) Assurance :

Les conditions d'assurances au cours de la finale sont comparables à celles encadrant les sorties scolaires à savoir l'assurance des élèves et de l'établissement d'origine.

I) Engagement :

- La participation au présent challenge entraîne de la part des candidats l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le/les jury(s).
- Les candidats autorisent les organisateurs à utiliser leurs photographies relatives à l'opération objet du challenge dans toute manifestation liée à celui-ci sans que leur utilisation puisse ouvrir à quelque droit que ce soit. En cas de victoire au challenge, les lauréats acceptent la publication de leur nom et établissement dans la presse et autres supports d'information du Département.
- L'établissement d'origine de l'équipe se chargera de récupérer une autorisation parentale pour la participation des jeunes à la finale départementale stipulant le droit à l'image évoqué ci-dessus.

J) Droits à la propriété des auteurs

Les participants au challenge s'engagent à ne présenter au(x) jury(s) que des productions dont ils sont les auteurs.

Les participants autorisent, à titre gracieux, les organisateurs dans un but pédagogique et sans but lucratif, à utiliser et diffuser les présentations réalisées avec mention des auteurs.

L'adulte de l'équipe enseignante qui encadre les élèves, s'assure que les précautions ont été prises pour utiliser de plein droit les images, et documents (textuels, sonores, graphiques...) qu'ils présentent.

Il autorise, par ailleurs et à titre gracieux, la coordination sécurité routière du département des Yvelines à décliner leur(s) messages(s) et/ou illustrations et/ou

productions pour une campagne de communication sur la sécurité routière à destination du grand public.

K) Remarques

Des vidéos et photos peuvent être prises toute l'année durant les séances et la finale départementale. Chaque participant devra remplir une autorisation d'utilisation du **droit à l'image**.

Contacts

Coordination sécurité routière des Yvelines :

ddt-challengeinterlycees@yvelines.gouv.fr

Contact académie de Versailles :

Sécurite-routiere@ac-versailles.fr